



**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) /  
Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds)**

<b>Intitulé du projet : OHCHR monitoring and reporting in Burundi</b>	<b>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU : OHCHR</b>
<b>Personne à contacter concernant le projet :</b> Adresse : Jean Luc Marx Représentant du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme et Chef de la Section Droits de l'Homme et Justice du BNUB Burundi Téléphone : 22205136 E-mail : marxjun.org	<b>Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) :</b>
<b>Site du projet :</b> Sur tout le territoire du Burundi	
<b>Descriptif du projet :</b> <i>Décrire en une phrase le principal objectif du projet.</i>  Le projet vise à financer la mise en place immédiate du bureau du Haut-Commissariat au Burundi, après la clôture de la mission BNUB, afin de permettre le monitoring et la production de rapports durant les périodes pré-électorale, électorale et post-électorale. Le monitoring de la situation des droits de l'homme pendant les élections doit servir de système d'alerte rapide et contribuer à la prévention des violations des droits de l'homme.	<b>Fonds pour la consolidation de la paix :</b> USD 888,725 <b>Apport gouvernemental :</b> <b>Autre :</b> USD 221,181 <b>Coût total du projet :</b> USD 1,110,907 <b>Date de démarrage du projet proposée :</b> 1 janvier 2015 <b>Date d'achèvement du projet proposée :</b> 30 juin 2015 <b>Durée totale (en mois) :</b> six mois

« Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») : 1

Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif.

Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.

Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.

Note 0 pour les projets qui ne visent pas contribuer à l'égalité entre les sexes.

**Résultats du projet :**

- a) Un respect accru des droits de l'homme pendant les périodes pré-électorale, électorale et post-électorale, grâce à un monitoring et une production de rapports crédibles et indépendants du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), ainsi qu'un plaidoyer et un engagement avec les homologues nationaux et les parties prenantes.

Domaine de résultat du Fonds<sup>2</sup> résumant au mieux l'objectif du projet (choisir un seul) : (1.2) État de droit

**DESCRIPTIF DE PROJET IRF**

<i>(Pour les projets financés par l'IRF)</i>	
<p>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU</p> <p>Nom du Représentant: <u>PAREAIT ONANGA-ANJANGA</u></p> <p>Signature: _____</p> <p>Nom de l'Agence: <u>UNDP</u></p> <p>Date et cachet: <u>20/11/2014, Bujumbura</u>  <small>(En général Représentant Spécial du Secrétaire-Général dans le cas des missions et Coordonnateur Résident dans les autres cas. S'il s'agit d'un projet en collaboration, tous les responsables des entités et agences de l'ONU bénéficiaires des fonds doivent signer.)</small></p>	<p>Représentant des autorités nationales</p> <p>Nom du Représentant du gouvernement partenaire: _____</p> <p>Signature: _____</p> <p>Titre: _____</p> <p>Date et cachet: _____  <u>And. Lecheur BAHUTU</u>  <u>Dir. Gén. des Opérations</u>  <u>Médecins sans frontières</u>  <u>Médec</u></p>
<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du Représentant: _____</p> <p>Signature: _____</p> <p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix, New York</p> <p>Date et cachet: <u>12/12/14</u></p>	<p>Coordonnateur Résident (CR)</p> <p>Nom du Représentant: _____</p> <p>Signature: _____</p> <p>Bureau du CR: _____</p> <p>Date et cachet: <u>20/11/2014, Bujumbura</u></p>

OHCHR - BURUNDI

JEROME-LUC KAMUKA

Représentant

01/12/2014

<sup>1</sup> PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1612, 1888, 1889.

<sup>2</sup> Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :

(1.1) Réforme du secteur de la sécurité; (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration;

(1.4) Dialogue politique;

2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;

3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :

(3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.

4) (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).

(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

## **Table des matières :**

Longueur maximale : 15 pages

### **I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds**

- b) Contexte relatif à la consolidation de la paix
- c) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler
- d) Justification du financement par le mécanisme de financement des interventions rapides (IRF)

### **II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre**

- a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement
- b) Budget
- c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires d'exécution

### **III. Gestion et coordination**

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives (langage normalisé)

**Annexe A :** Résumé du projet (à fournir sous format Word au Bureau du MPTF)

**Annexe B :** Cadre de résultats du projet PRF



## COMPOSANTES DU PROJET :

*(N.B. 1 : Le texte en italique sur les pages suivantes a pour fonction d'indiquer comment l'information doit être fournie. Le projet soumis ne doit pas contenir de texte en italique.)*

### **I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds**

#### **a) Contexte relatif à la consolidation de la paix :**

Le Burundi a fait des progrès importants depuis la signature de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation du 28 août 2000. On notera ainsi la récente adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale du nouveau code électoral pour les élections 2015 ainsi que la signature par le gouvernement et les partis politiques des Principes généraux pour les élections. La création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH) en 2011, accréditée par le CIC avec un statut «A», constitue aussi l'une des réalisations institutionnelles majeures.

Cependant, il subsiste des inquiétudes liées à l'augmentation des violations des droits civils et politiques à l'approche des élections de 2015, notamment en raison de restrictions législatives sur les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association. Le nombre d'incidents à motivation politique au cours du premier semestre de l'année 2014 a plus que doublé par rapport à la même période en 2013. Le prochain cycle électoral du pays (élections présidentielles, législatives, sénatoriales et locales), qui se tiendra de juin à août 2015, pourrait constituer une étape fondamentale vers la consolidation de la paix au Burundi, mais il sera essentiel d'éviter une augmentation des tensions résultant de divisions politiques, qui pourraient compromettre les résultats acquis.

#### **b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler :**

Dans la perspective du retrait du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), le Conseil de sécurité a demandé au gouvernement du Burundi, au BNUB, à la Commission de consolidation de la paix et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de former un groupe de pilotage de la transition, afin de définir le transfert des fonctions du BNUB vers d'autres entités. Le Plan conjoint de transition (JTP), qui a été présenté le 16 mai 2014, prévoit que le HCDH continuera de diriger les efforts des Nations Unies dans les domaines prioritaires des droits de l'homme. Alors que les perspectives de financement du bureau du HCDH par les bailleurs de fonds sont encourageantes, il est possible que les fonds pour la mise en place du bureau ne soient pas disponibles au 1er janvier 2015, à la fermeture du BNUB. Cette situation entraînerait un vide dans les activités de monitoring et de production de rapports sur la situation des droits de l'homme au Burundi à un moment crucial, à savoir les six mois précédant les élections.

Le projet de continuation d'un bureau du HCDH au Burundi viendra compléter le projet PBF III intitulé «Appui à la promotion et la protection des droits de l'homme au Burundi». PBF III, qui se poursuivra jusqu'en décembre 2016, vise à renforcer l'appropriation nationale des mécanismes de protection et de promotion

des droits de l'homme à travers le renforcement des capacités des acteurs clés, dont la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH), le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre et un réseau d'observateurs des droits de l'homme. La mise en place du bureau pays du HCDH assurera la continuation du monitoring et de la production de rapports, en parallèle aux activités de formation mise en œuvre par le HCDH à travers le projet PBF III. Le bureau de pays aura des bureaux de terrain dans quatre régions du Burundi: Bujumbura et ses environs; Ngozi; Gitega; et Makamba. La présence du HCDH est particulièrement importante dans les provinces de l'ouest du pays (Bubanza, Bujumbura, Cibitoke et Muramvya) où la CNIDH n'est pas encore présente et où PBF III aidera à établir un bureau de terrain de la Commission, ainsi que dans les autres régions où la CNIDH n'a ouvert des bureaux que récemment.

**Tableau 1 – État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler**

Résultat ou thématique visé	Source de financement (gouvernement/ partenaire de développement)	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement
Le projet vise la réduction des violations des droits humains sur tout le territoire à travers le renforcement des capacités de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), du Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNDPHG) et de la Société Civile (SC).  Renforcement des capacités des fonctionnaires en charge de la rédaction des rapports destinés aux organes de traités y compris l'Examen Périodique Universelle (EPU)	PBF III  Partenaire de développement : OHCDH et PNUD	Mise en place d'un réseau national d'observation des droits de l'homme et suivi de ses activités  Plaidoyer pour la mise en place d'un cadre de protection des défenseurs des droits de l'homme.  Renforcement des capacités techniques de la CNIDH.  Plaidoyer sur la mise en place d'un comité permanent de rédaction des rapports  Formation des membres de ce comité et ceux de son réseau décentralisé	30 mois à compter de juillet 2014	2,000,000 USD	La mise du projet suppose un accompagnement technique de l'OHCDH et d'autres partenaires sans prévoir les coûts qui seront générés par cet appui sur lequel repose la qualité des rapports attendus.  Il est prévu la formation théorique et pratique des nouveaux membres et cadres de la CNIDH et l'expertise de l'OHCDH est requise. Toutefois, le projet ne prévoit aucune ligne budgétaire y relative.  L'OHCDH avec l'appui de certains partenaires a initié un plaidoyer visant la mise en place d'un comité permanent de rédaction des rapports et reste engagé dans l'accompagnement du comité ad hoc



					existant. Le PBF III compte consolider les acquis des anciennes initiatives et le rôle de l'OHCDH reste crucial. Toutefois, le projet ne prévoit aucune ligne budgétaire y relative.
--	--	--	--	--	--

**c) Justification du financement par l'IRF :**

Le HCDH est la seule entité engagée dans le monitoring de la situation des droits de l'homme sur toute l'étendue du Burundi, grâce à ses bureaux sur le terrain. Le HCDH complète les efforts de ses partenaires nationaux, dont la société civile et la CNIDH et de plaider, notamment en offrant une formation sur le monitoring et la production de rapports sur les droits de l'homme conformes aux normes internationales des droits de l'homme.

Dans le contexte pré-électoral actuel, le monitoring des droits de l'homme constitue un instrument essentiel pour évaluer l'évolution de la situation et formuler des recommandations aux autorités. Une mise à disposition rapide de fonds est donc essentielle pour assurer une présence continue du HCDH au Burundi à la clôture du BNUB, en attendant le financement des bailleurs à plus long terme.

Le monitoring des droits de l'homme liés au processus électoral par le HCDH servira d'outil d'alerte rapide et permettra de contribuer à la prévention des crises et de la violence. L'engagement et la présence d'un bureau de pays du HCDH, en particulier sur le terrain, pourra également avoir un effet dissuasif sur la violence avant, pendant et après les élections. Le bureau de pays du HCDH, grâce à des efforts de plaider, jouera un rôle important en veillant à ce que les autorités nationales apportent une réponse aux violations des droits de l'homme. Les activités du bureau inclueront l'évaluation de la façon dont les droits des femmes et des hommes sont affectés par le processus électoral, y compris le monitoring de la capacité des femmes à participer pleinement aux élections.

Ce projet vise à permettre au HCDH de continuer, sans interruption, ses activités de monitoring des droits de l'homme à travers le Burundi pendant la période pré-électorale, électorale et post-électorale, de manière à assurer un plaider en temps opportun avec les autorités nationales et autres parties prenantes pour la résolution pacifique des conflits liés aux élections, l'accès au recours en cas de violations des droits de l'homme, et un respect accru des droits de l'homme par toutes les parties prenantes. Le projet cofinancé par le PBF et des fonds réservés pour une durée de six mois, encouragera d'autres bailleurs de fonds à financer le bureau afin qu'il soit opérationnel après cette période initiale.

**II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre proposée**

a) **Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement :**

**Priorités thématiques**

Le bureau mettra en œuvre le projet dans le cadre des priorités thématiques du HCDH au Burundi:

1. Le renforcement de l'efficacité des mécanismes internationaux des droits de l'homme et le développement progressif du droit international et des normes des droits de l'homme
2. La lutte contre l'impunité et le renforcement de l'Etat de droit
3. L'élargissement de l'espace démocratique
4. L'alerte rapide et la protection des droits de l'homme dans les situations de conflits, de violence et d'insécurité

**Résultat du projet**

Le résultat du projet sera le respect accru des droits de l'homme pendant la période pré-électorale, électorale et post-électorale, grâce à au monitoring et à la production de rapports crédibles et indépendants du HCDH, ainsi que le plaidoyer et l'engagement avec les homologues et les parties prenantes nationales.

**Théorie de changement**

**La mise en place d'un bureau du HCDH permettra de continuer le monitoring et la production de rapports qui informeront le plaidoyer du HCDH ainsi que les autorités nationales et autres parties prenantes, permettant ainsi de prévenir ou d'apporter une réponse aux violations des droits de l'homme commises durant la période électorale.**

**Produits et activités**

1. La présence continue du HCDH immédiatement après la fermeture du BNUB.
  - 1.1 Recrutement de personnel qualifié, tout en assurant la promotion des candidatures féminines.
  - 1.2 Mise en place du bureau de pays et des trois bureaux régionaux: locaux, matériel de bureau, véhicules.
2. La production en temps opportun de rapports indépendants et factuels sur les droits de l'homme avant, pendant et après les élections.
  - 2.1 Collecte de données à travers des activités continues de monitoring.
  - 2.2 Rédaction de rapports réguliers et ad hoc.
3. Des mesures préventives et correctives par les autorités nationales et les parties prenantes.
  - 3.1 Plaidoyer auprès des autorités nationales et autres parties prenantes, notamment pour apporter une réponse aux violations des droits de l'homme liées aux élections.
  - 3.2 Engagement avec la CNIDH et la société civile pour l'échange d'informations, la définition de stratégies de plaidoyer et de mesures correctives.

**Budget :**

Le budget ci-après correspond au budget total du projet, dont 80%, soit USD 888,726, sera financé par PBF.

**Tableau 2 : Budget de l'activité du projet**

Résultat 1 : Un respect accru des droits de l'homme pendant la période pré-électorale, électorale et post-électorale, grâce à au monitoring et à la production de rapports crédibles et indépendants du HCDH, ainsi que le plaidoyer et l'engagement avec les homologues et les parties prenantes nationales.				
Numéro du produit	Nom des produits	Budget des produits par Entité bénéficiaire de l'ONU	Catégorie de dépense de l'ONU (voir tableau suivant pour les catégories)	Commentaires (par exemple sur les types de produit ou la justification du budget)
Produit 1.1	<p>La présence continue du HCDH immédiatement après la fermeture du BNUB.</p> <p><b>Activités</b> Recrutement de personnel qualifié. Mise en place du bureau de pays et des trois bureaux régionaux: locaux, matériel de bureau, véhicules.</p>	1,110,907	<p>Personnel</p> <p>Activités et opérations</p> <p>Coûts de support</p>	Le financement des dépenses du bureau de pays pour six mois.
Produit 1.2	<p>La production en temps opportun de rapports indépendants et factuels sur les droits de l'homme avant, pendant et après les élections.</p> <p><b>Activités</b> Collecte de</p>			



	données à travers des activités continues de monitoring. Rédaction de rapports réguliers et ad hoc.			
Produit 1.3	Des mesures préventives et correctives par les autorités nationales et les parties prenantes.  <b>Activités</b> Plaidoyer auprès des autorités nationales et autres parties prenantes, notamment pour apporter une réponse aux violations des droits de l'homme liées aux élections. Engagement avec la CNIDH et la société civile pour l'échange d'informations, la définition de stratégies de plaidoyer et de mesures correctives.			
Résultat 2 :				
Produit 2.1				
Produit 2.2				
Produit 2.3				
Etc.				
TOTAL		1,110,907		

Tableau 3 : Budget du projet par catégories de dépense de l'ONU

Catégorie de dépense	OHCHR	TOTAL
1. Personnel et autres employés	674,800	674,800
2. Fournitures, produits de base, matériels	21,000	21,000
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	25,200	25,200
4. Services contractuels		
5. Frais de déplacement		
6. Transferts et subventions aux homologues	60,064	60,064
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	49,520	49,520
<b>Sous-total</b>	<b>830,584</b>	<b>830,584</b>
8. Coûts indirects*	58,141	58,141
<b>TOTAL</b>	<b>888,725</b>	<b>888,725</b>

\* Le taux ne doit pas dépasser 7% du total des catégories de dépense 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémoire d'accord du Fonds et doit suivre les règles et procédures de chaque entité bénéficiaire. Il faut noter que les coûts générés par

l'entité et directement liés à la mise en œuvre du projet doivent être alloués aux lignes de budget correspondantes conformément aux règles et procédure de l'entité en question.

**b) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :**

Le HCDH a ouvert son bureau au Burundi en 1995 avec un mandat lui permettant de mettre en œuvre des activités de promotion et de protection des droits de l'homme. En 2005, le bureau a intégré la Section des droits de l'homme de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) et en 2010 du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB). Le Haut-Commissariat a, par sa présence continue au Burundi, une expérience inestimable de monitoring et de production de rapport couvrant près de deux décennies.

	ENTITÉ 1 : NOM?	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)
Année financière précédente			950,300	
Année financière en cours			658,400	

**III. Gestion et coordination**

**a) Gestion du projet :**

Le bureau de pays du HCDH sera dirigé par un chef de bureau au niveau P5; et inclura 6 experts des droits de l'homme (3 au niveau P4, basés à Bujumbura, et 3 au niveau P3, basé dans les bureaux de terrain). Le personnel local comprendra 7 experts nationaux et 6 agents des services généraux (3 au niveau G5 et 3 au niveau G2).

**b) Gestion des risques :**



Tableau 5 – Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
La détérioration de l'ordre public suite à l'augmentation des divisions politiques.	moyenne	Haut	Suivi du chef de bureau en coordination avec UNDSS.
Absence de financement des bailleurs de fonds pour le bureau après la fin du projet PBSO IRF de 6 mois.	faible	Haut	Le HCDH négocie activement avec les donateurs au Burundi, New York et Genève.

c) **Suivi et évaluation :**

Le bureau de pays du HCDH documentera systématiquement les violations des droits de l'homme ainsi que les mesures préventives ou correctives prises par les autorités nationales et les parties prenantes afin d'évaluer le succès du projet par rapport à son résultat escompté, ses produits et ses activités, ainsi que les indicateurs correspondants.

Le bureau de pays du HCDH et le siège remettront à PBSO les rapports de suivi du projet conformément aux obligations vis-à-vis du bailleur.

d) **Dispositions administratives** (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

**Fonctions de l'Agent administratif**

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)<sup>3</sup> (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Déboursier des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

### **Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires**

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin de l'année civile (31 mars);
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

### **Propriété du matériel, des fournitures et autres biens**

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de



transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

**Information du public**

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).